

13 oct 2023 -16:54

Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 13 octobre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Nomination d'assesseurs auprès de l'Autorité belge de la concurrence

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des assesseurs de l'Autorité belge de la concurrence.

Sont désignés comme assesseurs du rôle linguistique néerlandais de l'Autorité belge de la concurrence, pour un mandat de six ans :

- Caroline Cauffman
- Luc Gyselen

Le projet est soumis à la signature du Roi

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à [Conseil des ministres du 13 octobre 2023](#)

Simplification de l'accès à la fonction de pompier

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant l'accès des candidats à la fonction de pompier.

Ces projets répondent aux objectifs suivants :

- faciliter l'accès des candidats à la fonction de pompier en simplifiant les procédures applicables au certificat d'aptitude fédéral (CAF), première étape lors du recrutement d'un pompier
- parvenir à une formation cohérente et pédagogiquement responsable, sans sacrifier la qualité et la sécurité, avec un haut degré de flexibilité, de liberté de choix et en rendant le personnel stagiaire très rapidement employable.
- rendre possible la reconnaissance comme formation continue des formations qui ne sont pas organisées par des centres de formation
- créer de nouvelles équivalences entre formations et de nouvelles dispenses de suivi de certains cours

Les modifications ont été apportées à la suite de discussions dans des groupes de travail avec les différentes parties prenantes. Il s'agit de changements sans réforme profonde du contenu de la formation ou des principes du CAF, mais qui représentent des gains de temps et des avantages significatifs pour le personnel ou pour l'organisation des centres de formation et des zones de secours.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours et l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 janvier 2018 relatif au transfert du personnel opérationnel des zones de secours du personnel pompier vers le personnel ambulancier et vice versa

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Modifications de la plateforme eHealth et de la loi sur la carte d'identité sociale - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant la loi sur la plateforme eHealth et la loi sur la carte d'identité sociale.

Les modifications concernent le partage de données de santé ainsi que la carte ISI+, la carte d'identité sociale des personnes qui ne peuvent pas disposer d'une pièce d'identité électronique (comme les enfants).

L'un des services de base de la plateforme eHealth - pour l'échange électronique de données de santé - est un annuaire de référence avec des informations sur l'endroit où les données des patients sont disponibles, sans avoir accès aux données même. Il est maintenant clairement précisé dans la loi que cette référence peut être fournie sans consentement éclairé au partage d'informations par le patient, sauf opposition explicite de celui-ci. La référence est importante en cas d'urgence et pour que la personne elle-même puisse accéder à ces informations partagées.

La carte ISI+ est utilisée pour identifier les enfants lors du remboursement des soins de santé. Elle peut désormais également être délivrée sous forme électronique, par exemple via une application mobile. De plus, la référence au RGPD a été mise à jour.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat et l'Autorité de protection des données, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi de modification de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth et portant diverses dispositions, et de modification de la loi du 29 janvier 2014 portant des dispositions relatives à la carte d'identité sociale et la carte ISI+

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Marchés publics pour le SPF Intérieur

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour le SPF Intérieur.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la fourniture d'une plateforme applicative destinée au pilotage WEB du registre national pour le Service administratif à comptabilité autonome chargé de la gestion des cartes d'identité et du Registre national, par procédure ouverte
- un accord-cadre de fournitures pour l'acquisition de casques et masques à gaz pour la gestion négociée d'espace public, au profit de la police intégrée
- un accord-cadre de services pour l'accompagnement externe des entretiens de sélection dans le cadre de certaines procédures de sélection, au profit du Département de recrutement et de sélection de la police fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Financement 2023 des organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants des frais d'administration octroyés aux organismes assureurs pour l'année 2023.

Les montants sont fixés à :

- 1 194 981 000 euros pour les cinq unions nationales
- 21 199 000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Marché public pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de restauration pour les évènements organisés au sein du Palais d'Egmont dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Le marché concerne des services de restauration (catering) pour les évènements organisés au sein du Palais d'Egmont par le SPF Affaires étrangères dans le cadre de la présidence belge du conseil de l'Union européenne. Ces services comprendront, dans un certain nombre de cas, la mise à disposition du matériel de cuisine, de la vaisselle et des nappages, le service en cuisine et en salle.

Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure négociée sans publication préalable. Il s'agit d'un accord-cadre conclu, in specie, avec au maximum trois opérateurs économiques, exécuté sans remise en concurrence selon les clauses et conditions de l'accord-cadre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Soutien des travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal visant à soutenir les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture.

Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à répondre au protocole d'accord du 22 décembre 2022 des partenaires sociaux des commissions paritaires 144 et 145, à savoir :

- le nombre de jours de travail occasionnel est porté à 100 jours pour tous les secteurs de production dans l'horticulture et à 50 jours dans l'agriculture
- le nombre de jours en tant que travailleurs intérimaires reste inchangé
- un régime spécial est mis en place pour l'élevage laitier (100 demi-journées, au lieu de 50 jours pleins, sont possibles). Ce régime spécial n'est pas d'application dans le secteur du travail intérimaire
- les règles spécifiques pour la culture du chicon et de la culture des fruits sont supprimées, sauf en ce qui concerne les forfaits spécifiques dans le secteur du chicon
- la règle de la limitation à la période d'intense activité de 156 jours pour le secteur des champignons est maintenue
- les forfaits journaliers sont diminués dans le secteur de l'agriculture, pour compenser l'augmentation des salaires minimums (CCT)
- des forfaits journaliers sont mis en place en ce qui concerne la culture des fleurs et des fruits.

En outre, le projet d'arrêté royal abroge les dispositions prises durant la période de la crise du coronavirus et qui n'ont plus d'effet à ce jour. Les mesures du projet d'arrêté royal entrent en vigueur le 1er juillet 2023 et cessent au le 31 décembre 2023, sauf en ce qui concerne les dispositions abrogées concernant le coronavirus.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 8bis, 31bis et 32bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à [Conseil des ministres du 13 octobre 2023](#)

Modifications relatives au statut du personnel judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses modifiant le Code judiciaire afin d'aligner le statut du personnel judiciaire sur celui des agents de la fonction publique fédérale.

Les modifications visent à rendre le statut du personnel judiciaire plus attirant. Les principales modifications concernent :

- l'évaluation des membres du personnel de l'ordre judiciaire
- le recrutement des membres du personnel judiciaire
- les règles d'incompatibilité en matière de cumul des fonctions
- l'introduction du droit à la déconnexion

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'issue de négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Ukraine : soutien du secteur privé

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un soutien financier à l'Ukraine au profit du secteur privé.

Il est question d'une contribution de six millions d'euros issus de la Provision interdépartementale Ukraine au Fonds EU4U de la Banque européenne d'investissement (BEI) en vue de soutenir le secteur privé, qui joue un rôle crucial pour le tissu économique et social ukrainien pendant la phase de guerre et au-delà.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Seconde révision du Memorandum of Understanding relatif au système de détection aéroporté de l'OTAN

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature de la seconde révision du « Memorandum of Understanding for the Operations and Support of the NATO Airborne Early Warning and Control Force » par la Défense.

Ce programme de coopération régit l'utilisation des avions-radars AWACS et fait l'objet d'une mise à jour en raison des changements intervenus dans le domaine du commandement et du contrôle, dans les pays participants, et dans les dispositions financières au sein de l'OTAN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Renouvellement de l'autorisation en vue de la lutte contre la piraterie maritime

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au renouvellement de l'autorisation de l'entreprise OÜ ESC pour lutter contre la piraterie maritime.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 16 janvier 2013 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la piraterie maritime, il peut être fait appel à des entreprises de sécurité maritime pour protéger les navires belges contre des actes de piraterie. Ces activités ne sont autorisées que dans les zones maritimes qui présentent un risque élevé de piraterie.

L'autorisation de l'entreprise OÜ ESC d'exercer des activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord des navires au profit du propriétaire ou de l'exploitant enregistré d'un navire battant pavillon belge est renouvelée pour une période de trois ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Renouvellement du mandat d'un membre du Comité d'audit de l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au renouvellement du mandat d'un membre du Comité d'audit de l'administration fédérale.

Le mandat de Wim De Naeyer en tant que membre du Comité d'audit de l'administration fédérale est renouvelé pour une période de six ans.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 octobre 2023

Modifications relatives à la publication, par certaines sociétés et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à transposer la directive européenne (UE) 2021/2101 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés.

Cette transposition prévoit que les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros doivent établir et publier une déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus ; il en va de même pour les sociétés mères ultimes non européennes actives économiquement en Belgique avec une ou plusieurs filiales ou succursales. Les sociétés belges qui relèvent exclusivement du régime fiscal belge sont exemptées de cette obligation.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant le Code des sociétés et des associations en ce qui concerne la publication, par certaines sociétés et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

13 oct 2023 -16:54

Appartient à [Conseil des ministres du 13 octobre 2023](#)

Marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et organisation de l'Autorité belge de la concurrence

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi exécutant le règlement européen relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation et aux pouvoirs de l'Autorité belge de la concurrence.

L'avant-projet a, en premier lieu, pour objet d'exécuter le règlement (UE) 2022/1925 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique. Certaines grandes plateformes en ligne se comportent comme des « contrôleurs d'accès » sur les marchés numériques. La législation sur les marchés numériques vise à garantir que ces plateformes se comportent de manière équitable en ligne. La Commission européenne sera le seul organe chargé de l'application de ce règlement. En revanche, elle s'appuie sur les autorités nationales de concurrence, entre autres, pour l'aider dans ses tâches.

Bien que le règlement soit en principe directement applicable dans tous les États membres de l'Union européenne, certaines dispositions doivent être mises en œuvre en droit national, pour des raisons de sécurité juridique. Il est proposé d'inclure les nouvelles compétences de l'Autorité belge de la concurrence, en vertu du règlement (UE) 2022/1925 précité, dans sa loi organique.

L'avant-projet vise, en deuxième lieu, à améliorer l'efficacité des procédures de l'Autorité belge de la concurrence, sur base de l'expérience acquise par celle-ci.

Troisièmement, l'avant-projet introduit un cinquième membre au sein du comité de direction de l'Autorité belge de la concurrence, à savoir le directeur du planning et du budget.

Enfin, l'avant-projet prévoit d'exclure le secteur hospitalier du contrôle préalable des concentrations de l'Autorité belge de la concurrence et ce en vue de simplifier administrativement la mise en œuvre des collaborations initiées par les autorités publiques entre les établissements hospitaliers.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi exécutant le règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 et modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation et aux pouvoirs de l'Autorité belge de la concurrence

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be